

## Reprise de la séance

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES  
RESSOURCES NATIONALES

Direction des ressources hydrauliques—  
649. Construction ou acquisition de bâtiments,  
ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémen-  
taire, \$40,000.

Mlle LaMarsh: J'aimerais dire un mot du crédit à l'étude. Peut-être n'est-il pas aussi urgent de formuler ces observations que ce l'était dernièrement. Vu qu'il est comptable des ressources hydrauliques, le ministre se souvient sans doute d'avoir reçu un mémoire rédigé conjointement par les gouvernements canadien et américain et qui porte sur le prolongement projeté des ouvrages de protection sur la rivière Niagara ainsi que sur certaines façons de procéder que l'on recommande. Deux de ces mémoires furent présentés en mars de l'an dernier; l'un émanait de l'Hydro-Ontario, et l'autre de l'Administration de la force motrice de l'État de New-York.

Les gens de Niagara-Falls n'ont appris ces faits que le 6 octobre 1961 alors qu'un article paru dans le *Globe and Mail*, indiquait qu'on se proposait d'entreprendre certaines études dans le dessein de détourner encore plus d'eau de la rivière Niagara afin de produire de la force motrice. Lorsque les citoyens de Niagara-Falls ont pris connaissance de ces plans, il y a eu force protestations. Sous l'égide de la chambre de commerce de l'agglomération de Niagara, qui englobe trois des plus grandes municipalités de ma circonscription, un comité a été institué, formé de citoyens canadiens et américains des villes-sœurs de Niagara-Falls. Après avoir entendu les instances de l'Hydro-Ontario et de la *United States Power Authority*, le comité s'est trouvé complètement opposé à la proposition.

Tout en admettant que la demande initiale ne portait que sur certains essais, on prévoyait que de tels essais allaient réduire le débit d'eau dans les chutes. Or, en 1950, un traité conclu entre les gouvernements du Canada et des États-Unis avait prévu que, du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre, il y aurait un débit minimum, dans les chutes Niagara, de 100,000 pieds cubes par seconde entre 8 heures du matin et 10 heures du soir. Puis, il en irait de même entre 8 heures du matin et 8 heures du soir, du 16 septembre au 31 octobre. En tout autre temps, il était permis de réduire le débit à 50,000 pieds cubes par seconde, sauf quand il fallait absolument dégager les embâcles dans la rivière. Le débit de 100,000 pieds cubes par seconde autorisé durant la saison dite du tourisme équivaut environ au tiers du débit de la Niagara.

Lorsque, le 1<sup>er</sup> novembre 1961, pour la première fois, le plus faible débit a été autorisé, on a pu s'apercevoir tout de suite d'un effet extrêmement déplorable sur les profanes et les touristes. On pouvait voir, dans le haut de la rivière, de gros rocs qui avaient toujours été invisibles. Le niveau du bassin où le *Maid of the Mist* fait la navette avait baissé d'environ 35 pieds, laissant voir des rochers dangereux. Le brouillard, qui, auparavant, enveloppait les chutes et constituait à lui seul une attraction touristique, était tombé au ras du sol parce que le volume d'eau ne produisait plus un remous assez puissant pour le faire remonter. Les habitants de la région étaient consternés, étant donné surtout qu'ils s'étaient efforcés depuis quelques années d'intensifier le tourisme toute l'année au lieu de se contenter des beaux mois d'été.

On a fait entendre des réclamations indignées au cours de réunions organisées. J'espérais que lorsque nous arriverions à l'étude de ces crédits, je serais en mesure d'exprimer comme il convient les vives réclamations des habitants de Niagara-Falls (New-York) et de Niagara-Falls (Ontario) et d'exhorter le gouvernement à en tenir compte. Après avoir écrit au ministre de l'énergie en Ontario à ce temps-là, j'ai reçu le mémoire qui avait été envoyé à la Commission mixte internationale et où il était prévu que ce qu'on considérait comme une dérivation additionnelle mineure produirait 3 millions de dollars de plus en énergie. Toutefois, les intéressés de la région estimaient que cette dérivation entraînerait une nouvelle perte du volume d'eau, du bruit des chutes, du brouillard et de la beauté elle-même. On estime que les chutes apportent chaque année à la ville de Niagara-Falls environ 40 millions de dollars provenant des touristes et on a insisté sur le fait qu'une production d'électricité représentant 3 millions de dollars ne pourrait compenser cette perte.

Au vu des protestations, la commission mixte décida de se rendre à Niagara-Falls, de prendre des photographies et d'examiner les chutes avec leur faible débit d'eau. Une réunion devait avoir lieu en janvier. Toutefois, ces dernières semaines, les autorités hydroélectriques américaines, c'est-à-dire de l'État de New-York, ont retiré leur requête soumise à la Commission mixte internationale concernant ces essais qui réduiraient forcément le débit. Peu après, l'Hydro-Ontario retira sa demande également. J'ai reçu une lettre, datée du 20 mars, de la Chambre de commerce de l'agglomération urbaine de Niagara me disant qu'elle avait soumis une résolution aux chambres de commerce de l'Ontario devant se réunir à Niagara-Falls